



Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Office des affaires vétérinaires

Herrengasse 1
Case postale
3000 Berne 8
+41 31 633 52 70
info.avet@be.ch
www.be.ch/ovet

Notice du 15 octobre 2024

Assainissement en cas de piétin : bains d'onglons avec DESINTEC® Hoofcare Special D

DESINTEC® est actuellement le seul produit pour les bains d'onglons autorisé en tant que désinfectant dont l'efficacité contre le piétin est prouvée scientifiquement.

DESINTEC® – l'essentiel en bref

- Tenir compte de l'étiquette et de la fiche de données de sécurité (soyez prudents lorsque vous utilisez des acides).
- Solution concentrée → bain à 6 % (mélanger 6 l de DESINTEC® dans 94 l d'eau)
- Deux bains d'onglons par semaine
- Il faut compter en moyenne 12 bains en six semaines pour assainir un troupeau.
- Changez le bain après chaque traitement (la solution n'est efficace que pendant 24 heures)
- Bidons de 25 l., 4 bidons nécessaires en moyenne pour assainir un troupeau de 50 animaux
- Produit biodégradable pouvant être éliminé avec le purin ou le fumier
- Utilisation en agriculture biologique : autorisée dans le cadre du programme national de lutte

DESINTEC® – protocole d'utilisation

Avant l'utilisation :

- Nettoyer et parer les onglons (éliminer soigneusement toute la corne coupée et détachée) pour :
 - améliorer l'efficacité de DESINTEC® sur les onglons
 - réduire le nombre de bains nécessaires à l'assainissement
 - moins salir le bain, ce qui permet de l'utiliser pour un plus grand nombre d'animaux
- Abreuver les animaux avant le bain. Pas de passage au pédiluve lorsqu'ils ont soif.

Préparation du bain :

- Pour un bain de 100 litres, mélanger 6 litres de DESINTEC® à 94 litres d'eau.
- Le niveau de liquide dans le pédiluve doit être d'au moins 6 cm.
- Eviter les pertes de liquide (protection contre les éclaboussures).

Comment procéder au bain / durée du bain :

- Faire passer le groupe d'animaux sains avant le groupe d'animaux malades.
- Tous les animaux doivent rester au moins 10 minutes dans le bain, avec les onglons entièrement immergés.

- Attention : les animaux peuvent soulever leurs onglons dans le bain. Assurez-vous que tous les onglons, surtout les onglons malades, entrent en contact avec la solution de bain.

Remplacement de la solution de bain :

- Après le passage de 100 à 150 animaux maximum (selon l'état de saleté du bain).
- À chaque nouveau traitement

Laisser sécher / laisser agir

- Après le bain, placer les moutons sur un sol stabilisé pendant une heure.
- Amener les moutons vers leur nouveau lieu d'hébergement par des chemins d'accès propres.

Hébergement après le bain :

- Avant de commencer l'assainissement, nettoyer entièrement l'étable. La nouvelle litière doit être propre, sèche et en quantité suffisante. Remettre une bonne couche de litière après chaque bain.
- En cas d'hébergement sur un pâturage : le chemin d'accès et le pâturage ne doivent pas avoir été utilisés depuis au moins quatre semaines par des moutons.

Hygiène :

- Désinfecter l'endroit où les onglons sont parés et les pinces à onglons avec du DESINTEC® (6 %).
- Eliminer toute la corne retirée avec les déchets ménagers.
- Bien nettoyer les couloirs et les espaces d'attente après chaque utilisation.

DESINTEC® – exemple d'utilisation pour un troupeau de 50 animaux

- Pré-nettoyer les onglons à l'eau (au jet ou bain de prélavage).
- **Taille du pédiluve**, recommandation pour un troupeau de 50 animaux : le pédiluve doit pouvoir accueillir au moins cinq animaux à la fois (400 x 50 cm, hauteur 15 cm).
- **Quantité nécessaire de liquide** pour que le niveau de liquide atteigne 6 cm (pour un pédiluve de cette taille) : 120 litres (113 litres d'eau + 7 litres de DESINTEC®).
- **Durée du bain** pour 10 groupes de cinq animaux et un pédiluve de cette taille : environ deux heures ; laisser ensuite les animaux pendant une heure sur un sol sec et stabilisé.
- **Quantité nécessaire de DESINTEC®** pour un total de 50 animaux et un pédiluve de cette taille : quatre bidons (pour une moyenne de 12 bains).
- Veuillez noter qu'il s'agit de valeurs indicatives.